



LAMBESC

VILLE DE LAMBESC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 013-211300504-20251022-DM\_2025\_207-AU

## DECISION n° 2025-207

**Portant sur un devis avec l'entreprise Profun pour la location d'un carrousel les 29 et 30 novembre 2025 dans le cadre de la manifestation du Marché de Noël 2025**

Le Maire de la Commune de Lambesc.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 ;

**VU** la délibération n° 2022-017 certifiée exécutoire le 28 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

**VU** l'avis favorable émis par le service juridique de la collectivité en date du 22 octobre 2025,

**CONSIDERANT** le devis n°153 pour la location d'un carrousel avec Profun dans le cadre de la manifestation du Marché de Noël fixée le 29 et 30 novembre 2025,

### DECIDE

**Article 1.-** De signer le devis avec Christian RIGORD de l'entreprise Profun – 369 avenue Jean Moulin – 13980 ALLEINS, pour la location le 29 et 30 novembre 2025.

**Article 2.-** Le coût de la prestation est fixée à 1700,00 € TTC (mille-sept-cents euros TTC).

**Article 3.-** La dépense sera imputée au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget de la Commune.

**Article 4.-** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

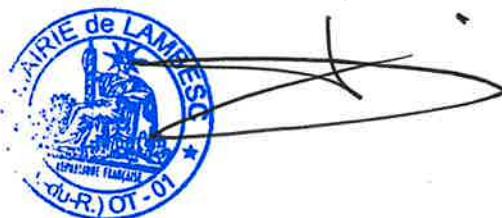
**Article 5.-** La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

*Fait à Lambesc, le 22 octobre 2025*

**Bernard RAMOND**

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de Lambesc - 6, Boulevard de la République - 13410 Lambesc

Tél. 04 42 17 00 50 - [www.lambesc.fr](http://www.lambesc.fr)

Département des Bouches-du-Rhône

Arrondissement d'Aix-en-Provence